

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 95.121

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 10 Novembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

31 Octobre 1995

31 Octobre 1995

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, MMES LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ABSENT EXCUSE : MM. BUJARD - GAVEN - MALBOIS et Mme PELTIER

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Participation financière de la Ville de ROYAN aux travaux à réaliser aux collèges Henri Dunant et Emile Zola (programme 1996)

VOTE : UNANIMITE

Par lettre en date du 6 octobre 1995, le Président du Conseil Général de Charente Maritime nous a informé des travaux à réaliser aux Collèges Henri Dunant et Emile Zola en 1995.

A cet effet, deux projets de convention n° 95.33 et 95.34, à conclure entre la Ville de ROYAN et le Conseil Général ont été transmis à la Ville.

Le taux de participation des communes, pour l'année 1995 est de 15,42 % du montant hors taxe des travaux.

Les travaux d'investissement à réaliser au Collège Henri Dunant se décomposent comme suit :

- mise en conformité électrique,
- mise en conformité gaz,
- installation d'une alarme de type 1
- protection des structures des escaliers
- remplacement de faux-plafond
- asservissement des portes coupe-feu
- conformité coupe-feu de la chaufferie
- protection mécanique des canalisations de chauffage sous le préau
- conformité coupe-feu de la gaine d'évacuation et fixation des gazinières dans la cuisine de la S.E.S.

Montant total des travaux : **927 000,00 Frs TTC**
soit : 781 619,00 Frs HT

Participation intercommunale :

781 619 x 15,42 % = **120 526,00 Frs**

Cette participation intercommunale sera calculée en tenant compte du nombre d'élèves et du potentiel fiscal pondéré, entre les diverses communes scolarisant des enfants dans le collège.

Les travaux d'investissement à réaliser au collège Emile ZOLA se décomposent comme suit :

- mise en conformité gaz
- mise en conformité électrique
- passage au tarif jaune
- doublage d'un mur dans un logement
- rescelllement de barreaudage sur escalier bâtiment A
- remplacement d'une pompe (chauffage)

Montant total des travaux : **165 000,00 Frs TTC**
soit : 139 123,00 Frs HT

Participation intercommunale

139 123,00 x 15,42 % = 21 453,00 Frs

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU les courriers en date du 6 octobre 1995, du Président du Conseil Général de la Charente Maritime,

VU l'avis de la commission des travaux,

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le programme de travaux à réaliser aux collèges Henri Dunant et Emile Zola, proposé par le Président du Conseil Général d'un montant total de **1 092 000 Frs TTC**.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à signer les conventions n° 95.33 et 95.34 à intervenir entre le Conseil Général et la Ville de ROYAN relatives aux travaux d'investissement à réaliser aux collèges Henri Dunant et Emile ZOLA.

- d'imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville au chapitre 903.2 - article 2361 du budget Primitif 1996

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 22 Novembre 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS